


DEMANDE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC

FORMULAIRE 2 – DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION


 **Formulaire à remplir uniquement si votre manifestation se déroule sur une place publique, un parking aérien, un plateau sportif (en extérieur), un espace vert, une rue...tout type d'espace extérieur.**

1-MANIFESTATION

Nom de la manifestation :

2-PUBLIC DE LA MANIFESTATION


Jeunes enfants adolescents adultes 18-30 ans adultes 30 ans et plus

 *Vous pouvez cocher plusieurs cases*

Précisez la jauge estimée (durée totale de la manifestation) :

 *Par exemple : de 200 à 300 personnes 1500 personnes **pour la durée totale de la manifestation.***

Le public est-il dans une enceinte ? oui non

 *Une enceinte est un espace entièrement clos. Par exemple : un parc (murs+portail(s)), une place entièrement fermée par des barrières avec des entrées spécifiques pour le public. Cochez la case qui vous convient.*

Si le public est dans une enceinte, précisez **la jauge maximum d'accueil que votre enceinte peut admettre** ? Jauge max :

 *Par exemple : 450 personnes. Vous pouvez accueillir 4500 personnes sur la totalité de la manifestation de 10hrs à 18hrs mais votre site ne peut accepter que 450 personnes à la fois.*

Le public doit-il payer un droit d'entrée ? oui non

Si le public ne paie pas de droit d'entrée, avez-vous prévu un contrôle de la jauge ?

oui non

Si oui, lequel :


 *Par exemple : personnel d'accueil muni de compteur, distribution de contremarques numérotées...*

3-VENTES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Vendez-vous des produits sur le domaine public ? oui non
Si oui, listez ces produits :


 *Pour les ventes de produits alimentaires, vous devez vérifier que votre assurance couvre cette activité.*

4-DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

 Le Maire autorise l'exploitation d'un débit de boissons temporaire (buvette), sous certaines conditions, à des particuliers dans le cadre d'une fête publique, et à des associations sportives, la vente d'alcool est interdite sauf dérogation pour une durée maximale de 48 heures, pour les groupes sportifs autorisés "**10 dérogations par ans**" et non sportives "**5 fois par an**".

Souhaitez-vous vendre des boissons ? Oui Non

Quel groupe souhaitez-vous ?

 1^{er} Groupe = boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 °, limonades, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc...

3^{ème} Groupe = boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, crèmes de cassis, jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3° d'alcool ; vins doux naturels : vins de liqueur, apéritifs à base de vin, liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises ne titrant pas à plus de 18 ° d'alcool pur ;

Horaires d'ouverture :

 Par exemple : le 12/10/22 de 10h à 22h ... du 12/10/22 au 14/10/22 de 18h à 23h.

5-PROPRETE DU SITE

Nature des déchets produits :

Verre Papier Carton Plastique

Autre Précisez :

 Par exemple : bois (palettes), paille, terre....

Avez-vous identifié les points de regroupement des déchets ? oui non

Avez-vous prévu de mettre en place des moyens de collecte ? oui non

Avez-vous prévu de nettoyer certaines zones ou la totalité du site ? oui non

Si **oui**, merci de préciser les sites concernés :

Avez-vous prévu de sensibiliser les visiteurs à la propreté de la manifestation ?


oui non

Si **oui**, quelles sont les mesures prévues :

Type de sanitaire (s):

Sanitaire(s) existant(s) ? oui Non Nombre de sanitaire(s) :

Si **oui** :


Avez-vous prévu l'entretien de ce(s) sanitaire(s) ?  oui non


Avez-vous prévu de mettre en place des sanitaires ?  oui non

Si oui, décrivez :  Par exemple : sanitaires chimiques, toilettes sèches, etc.

Avez-vous des installations autres que des sanitaires qui rejettent des eaux usées ?
 oui non

Si **oui**, décrivez :


 Par exemple : 1 cuisine avec plonge-rejet des eaux usées dans cuve de rétention appartenant à l'organisateur. Cette cuve sera vidangée par un prestataire privé.

 Quel que soit le site sur lequel se déroule votre manifestation, vous devez prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer le respect et la préservation des lieux.
 La Mairie de CHATEAUGIRON prévoit une redevance de 122€ par prestation pour les ordures ménagères ou assimilé, encombrants ou autres dépôts sauvages.


6-PARC ET ESPACE VERT


Votre manifestation se déroule dans un parc ou sur un espace vert ? oui non

Si **oui**, les consignes suivantes devront être respectées :

 Vous devrez respecter le règlement de la Direction des Jardins notamment concernant la mise en place des installations (modalités de fixation, lieu et durée d'implantation, circulation des véhicules, protection des sols...). Ces dispositions seront vues au cours d'une visite préalable de faisabilité réalisée avec le responsable du site.

 Un état des lieux sera établi avec la Police Municipale avant et après la manifestation.


 Toute demande d'enlèvement de mobilier fixe (bancs...) devra être justifiée. Si elle est acceptée par le Service Technique, sa mise en œuvre pourra être confiée à une société privée. Le règlement de la prestation est à la charge de l'organisateur.


 En cas de dégradation(s), la remise en état est à la charge de l'organisateur. Sa mise en œuvre pourra être confiée à une société privée.


NOTICE DE SECURITE


7-TENTES/CHAPITEAUX


Vous installez des tentes ou chapiteaux  ? oui non


 De manière générale, **le lestage est obligatoire**. Sur certains sites, il est possible de « pincer » les chapiteaux. Cette possibilité devra être validée par les services de la ville de CHATEAUGIRON gestionnaires du site sur lequel vous implantez votre manifestation. Pour pouvoir pincer, vous devrez dans certains cas faire une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès des différents gestionnaires de réseaux. Toute réparation de dégradation causée par le non respect de ces procédures sera à la charge de l'organisateur.


 Pour les structures où **la jauge du public est supérieure ou égale à 50 personnes, vous devrez remplir le formulaire CTS (Formulaire 3)** et le joindre avec toutes ses pièces complémentaires à ce dossier.

 Pour les structures où la jauge du public est comprise entre 20 et 49 personnes, vous devrez fournir une copie du procès verbal de classement de réaction au feu M2 de la toile. Chaque circuit électrique que vous installerez devra être muni d'un dispositif de protection à courant différentiel résiduel haute sensibilité (30mA). Votre structure doit disposer de 2 sorties de 0.80m de large.


 Pour les structures où la jauge du public est inférieure à 20 personnes, vous devrez vous assurer que vos circuits électriques sont munis d'un dispositif de protection à courant différentiel résiduel haute sensibilité (30mA) et que votre structure dispose d'une sortie de 0.90m de large.

 Un passage de 4 mètres de large, après déploiement des parapluies, auvents, tentes, chapiteaux... doit être maintenu le long des façades des bâtiments pour le passage des Sapeurs Pompiers.

 Les installations ne doivent pas gêner l'accessibilité aux façades d'immeubles ou d'établissement recevant du public.

 A l'issue de montage de votre ou de vos structures, vous devez **impérativement** transmettre au service Police Municipale et Services Techniques de la ville de CHATEAUGIRON **un ou des certificats de bon montage et de liaisonnement au sol** pour la ou les structures que vous aurez installées.

Si oui, précisez:

 *Pour chaque structure vous devez préciser le type, les dimensions, la jauge public et le nom de l'installateur en précisant : raison sociale, nom et prénom, tel. Mobile. Par exemple : 1 chapiteau 30m x 20m-600 personnes assises-Ent. France Toiles : M. DUPONT-06 07..... + 15 tentes Walter 5m x 5m isolées entre elles.*


8-GRADINS/CHAISES INSTALLEES EN EXTERIEUR SEULEMENT

Vous installez un ou plusieurs gradins en extérieur  ? oui non

Si oui, veuillez préciser la capacité de chaque gradin :

Hauteur du plancher le plus haut pour chaque gradin :

Nom de l'installateur :

 *Précisez : raison sociale, nom & prénom, mobile. Vous pouvez renseigner un ou plusieurs installateurs à la suite.*

 Cette installation **devra être contrôlée par un organisme de contrôle agréé** si la hauteur du plancher est supérieure à **1,50 m** ou si la tribune reçoit **plus de 300 personnes**.

Vous installez des chaises en extérieur  ? oui non

Si oui, précisez le nombre total de chaises destinées au public :

 Les chaises doivent être reliées entre elles au moyen de systèmes rigides. Chaque rangée doit être reliée de façon rigide aux rangées voisines. Cette obligation n'est pas valable pour les installations de type cabaret.

9-ACCESSIBILITE PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Avez-vous prévu des **aménagements spéciaux** pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ? oui non


Si oui, décrivez ces aménagements :

 *Par exemple : sanitaires, rampes d'accès, emplacements réservés ...*

10- SCENES

Avez-vous prévu d'installer une ou plusieurs scènes  ? oui non

Si oui, merci de préciser les dimensions et les coordonnées de l'installateur:

Avez-vous prévu de mettre en place un dispositif de protection entre le public et la scène  ? oui non

Si oui, merci de décrire le type de protection que vous mettez en place :

 *Par exemple : barrières de police, crash barrières ...*

11- INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Vous avez prévu des installations électriques ? oui non

Si oui, votre réseau de distribution électrique est alimenté par :

ERDF Groupe électrogène Réseau Ville de CHATEAUGIRON

 **Votre installation électrique devra être contrôlée** sauf pour installations provenant de départs électriques appartenant à la Ville de CHATEAUGIRON et protégés en 30 mA.

Vous devez préciser le nom et la nature de l'organisme chargé de contrôler vos installations.


Technicien qualifié indépendant :

 *Raison sociale & téléphone*


ou

Organisme de contrôle agréé :

 *Raison sociale & téléphone*

 Chaque câble d'alimentation électrique devra être protégé par **un passage de câble** ou tenu hors de portée du public.


 Vous devez disposer d'**extincteurs à CO2** près des installations électriques.

 **Lorsque du matériel appartenant à la Ville de CHATEAUGIRON est mis en place pour assurer la distribution électrique de votre manifestation, il vous est strictement interdit d'intervenir sur ce matériel (par exemple : armoire électrique)**

12- SONORISATION

Avez-vous prévu de mettre en place une sonorisation ? oui non

Si oui, précisez les dates et horaires d'utilisation de celle-ci :

 Le niveau de pression acoustique des animations ainsi que du montage et démontage des installations devra rester **raisonnable**. A titre d'information, il ne doit pas dépasser **70 Db** en façade avant 22h et **60 Db** en façade après 22h.

 Vous devez demander auprès de votre service pilote un arrêté de sonorisation

13- ECLAIRAGE de SECURITE

Si votre manifestation se déroule de nuit, votre site est-il éclairé ? oui non

Si oui, précisez de quelle manière :

Eclairage public existant allumé en permanence pendant la durée de la manifestation

Eclairage installé et piloté par l'organisateur

Souhaitez-vous des coupures d'éclairage public existant ? oui non

14- ENCADREMENT DE LA MANIFESTATION

Nombre de personnes de l'organisation présentes sur le terrain pendant la manifestation (hors agents de sécurité et secouristes) :

Vous avez prévu une société de gardiennage ? oui non

Si oui, précisez le nombre d'agents de sécurité  :

Société de gardiennage :


 Précisez : raison sociale, nom & prénom, mobile, courriel

Qualification des agents :

 Par exemple : 2 SSIAP 1 + 2 agents de sécurité + 1 maître-chien (la nuit)

Mission des agents :

 Par exemple : surveillance scène extérieure – contrôle sécurité chapiteau – gardiennage du site la nuit – coupure de rue.

Vous avez prévu un ou des postes de secours  ? oui

Si **oui**, merci d'indiquer

-le nombre de postes prévus :

-le nombre de secouristes prévus :

Association de secouristes :


 Précisez : raison sociale, nom & prénom, mobile, courriel

Vous avez prévu d'installer une ligne de téléphone fixe sur votre site ?


oui


non

Vous avez prévu de prendre un abonnement météo pendant la durée de votre manifestation ? oui non

 En cas d'événements météorologiques exceptionnels qui peuvent mettre en jeu la sécurité du public et des installations, il revient à l'organisateur de prendre les mesures nécessaires (protection des installations, fermeture du site...)

15- STATIONNEMENT DES VEHICULES

 Les mesures devront être justifiées et pourront le cas échéant être annulées ou modifiées par la Ville de CHATEAUGIRON.

 La Police Municipale ne pourra en aucun cas, assurer la surveillance du stationnement interdit ou réservé, cette surveillance incombe à l'organisateur.

Faut-il interdire du stationnement  ? oui non

Si oui, merci de préciser dans le tableau ci-dessous :

Nom de la rue ou du parking	Localisation place(s)	Date(s) d'interdiction	Heures
😊 <i>Bd. Pierre et Julien Gourdel</i>	😊 <i>Côté pair entre le n°18 et 26</i>	😊 <i>12/10/2023</i>	😊 <i>de 0h à 16h</i>

Justifiez votre ou vos demandes d'interdiction de stationnement :

😊 *Par exemple : libérer des stationnements inclus dans un périmètre de sécurité, réserver des places pour les véhicules techniques, libérer la rue pour permettre une meilleure fluidité du public lors du passage de la parade.*

Demande(s) supplémentaire(s) ou remarque(s):

16- CIRCULATION DES VEHICULES et/ou DES PIETONS

🚫 Les mesures devront être justifiées et pourront le cas échéant être annulées ou modifiées par la Ville de CHATEAUGIRON.

🚫 La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'organisateur de la manifestation conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire).

🚫 Un passage libre de 4m devra être maintenu en permanence pour le passage des véhicules de secours.

Devez-vous modifier la circulation en barrant une ou des rues 📍 ? oui non

Si oui, merci de préciser dans le tableau ci-dessous :

Nom de la Rue	Localisation point(s) de coupure(s)	Date(s)	Heures	Type de coupure
😊 <i>Bd. Pierre et Julien Gourdel</i>	😊 <i>Sur une voie entre la rue Chicogné et le Bd de la Liberté (côté impair)</i>	😊 <i>12/10</i>	😊 <i>de 10h à 12h</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Totalement*</i> <input type="checkbox"/> <i>Par intermittence*</i> <input type="checkbox"/> <i>Par alternance*</i>
				<input type="checkbox"/> Totalement <input type="checkbox"/> Par intermittence <input type="checkbox"/> Par alternance
				<input type="checkbox"/> Totalement <input type="checkbox"/> Par intermittence <input type="checkbox"/> Par alternance
				<input type="checkbox"/> Totalement <input type="checkbox"/> Par intermittence <input type="checkbox"/> Par alternance
				<input type="checkbox"/> Totalement <input type="checkbox"/> Par intermittence <input type="checkbox"/> Par alternance
				<input type="checkbox"/> Totalement <input type="checkbox"/> Par intermittence <input type="checkbox"/> Par alternance
				<input type="checkbox"/> Totalement <input type="checkbox"/> Par intermittence <input type="checkbox"/> Par alternance
				<input type="checkbox"/> Totalement <input type="checkbox"/> Par intermittence <input type="checkbox"/> Par alternance

😊 * *Totalement = pas de circulation.*

Par intermittence = rue coupée quelques minutes plusieurs fois dans la journée.

Par alternance = rue coupée dans un sens puis dans l'autre.

Justifiez votre ou vos demandes de modification de circulation des véhicules :

😊 *Par exemple : passage d'une course cyclistes. Passage d'une parade. Préservation d'un accès secours...*

Y-a-t-il une incidence sur la circulation des piétons ? oui non

Si oui, décrivez :

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CE DOSSIER

➤ **PLANS DES LIEUX décrivant :**

- l'implantation des installations : chapiteaux, gradins, scènes, chaises, matériel électrique, manèges, buvettes,.....
- les dispositifs de sécurité : périmètre, barrières, poste(s) de secours, accès des secours, entrées et sorties du public, position des personnels de sécurité
- l'emplacement des points de collecte de déchets, etc....

➤ **PLANS DES ITINERAIRES** des défilés, courses, etc....

➤ **PLANS DES MODIFICATIONS de STATIONNEMENT et de CIRCULATION**

➤ Attestation d'assurance spécifique

➤ Tous les documents nécessaires demandés dans le présent dossier en fonction du caractère de votre manifestation